



ASSEMBLEE GENERALE 2024 DU CREM

Procès-verbal de la 36^e Assemblée Générale du Crem

13 juin 2024 à 18h00 à la Salle Cézanne de l'Hôtel Vatel à Martigny

10 membres du Crem sont présents

36 membres du Crem se sont excusés

51 membres du Crem sont absents

Préambule

En sa qualité de président, M. Blaise LARPIN (ci-dessous nommée « Président ») a l'honneur d'ouvrir officiellement les assises annuelles 2024 du Crem à 18h03 au nom de son Comité.

Il tient à excuser les membres du Comité qui sont retenus par d'autres obligations (Mme Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ, M. François MARECHAL, M. Pierre RODUIT, M. Joël FOURNIER) ou des problèmes de train (Mme Florence SCHMIDT).

Ensuite, il tient à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence.

En préambule, pour la bonne tenue de l'assemblée, il propose de nommer M. Olivier ROUILLER, au besoin, comme scrutateur si celui-ci accepte, ce qui est le cas et qui ne suscite aucune réaction contraire de la part de l'Assemblée.

L'ordre du jour proposé par le comité est le suivant :

1. Salutations et Mot de Bienvenue
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2023
3. Mot du président et Rapport d'activités 2023
4. Présentation du compte de résultats et du bilan 2023
5. Rapport du réviseur des comptes
6. Approbation des comptes 2023
7. Comité : démissions et nominations statutaires
8. Désignation du réviseur des comptes
9. Stratégie future : présentation
10. Divers

Le Président demande si l'Assemblée aimerait amener des modifications à cet ordre du jour.

Si tel n'est pas le cas, il propose d'officiallement débiter l'assemblée annuelle, qui a été convoquée valablement conformément aux statuts du Crem.

1. Salutations et Mot de Bienvenue

Le 1^{er} point ayant été effectué par les quelques paroles introductives, le Président propose de passer directement au point 2. Aucune objection est faite.

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2023

Premier point à l'ordre du jour de cette assemblée, l'approbation du PV de l'assemblée générale 2023.

Le Président fait présent que le procès-verbal a été communiqué aux membres avec la convocation à la présente Assemblée et propose de ne pas en donner la lecture.



Il demande à l'Assemblée si elle a des remarques sur ledit procès-verbal, ce qui n'est pas le cas. Aucune opposition ni abstention n'est signalée.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 est donc accepté à l'unanimité par l'Assemblée. Le Président remercie l'écrivaine de ce PV pour sa rédaction.

3. Mot du Président et Rapport d'Activité 2023

Le Président affirme que l'implémentation de la nouvelle orientation stratégique du Crem, validée lors de la dernière assemblée générale, a été au centre des préoccupations du comité lors de l'exercice écoulé. Pour rappel, le Crem se concentrera désormais sur l'accompagnement indépendant et neutre des communes et des entreprises dans les défis de la transition énergétique et du développement durable.

Il explique que l'année 2023 a donc été pour le Crem une année d'abord de stabilisation de la situation, puis de lancement d'une phase nouvelle de transition. Pour ce faire, le Comité a mandaté Navitas Consilium SA (ci-de-suite nommée « NCSA ») pour reprendre la gestion de l'association et assurer toutes les prestations aux membres et aux clients, ce qu'elle a fait à la grande satisfaction de toutes les parties prenantes. Les projets de recherche ont quant à eux été transférés à l'Institut Énergie et Environnement de la HES-SO Valais-Wallis ; une convention en ce sens a été signée entre la HES SO Valais Wallis, le Canton du Valais et le Crem.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la dernière assemblée générale, le Comité a pour cela lancé un appel à candidature afin de trouver la ou les personnes motivées et compétentes pour mettre en œuvre cette nouvelle orientation dès 2024. Le Comité a choisi le·a candidat·e sur la base de sa proposition de projet viable financièrement, et pas uniquement de son CV. Donc le choix était porté sur un projet, un appel spécifique.

La procédure de recrutement s'est déroulée ainsi :

- diffusion de l'appel à candidature dès le 01.06.23
- réception et analyse des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 30.09.23
- choix d'une shortlist en octobre 2023
- entretiens entre octobre et novembre 2023
- décision finale le 30 novembre 2023

Après analyse approfondie des dossiers reçus, il dit que le choix du Comité s'est porté sur la candidature de NCSA. En effet, non seulement cette candidature répondait au cahier des charges et à la nouvelle stratégie du Crem, mais elle apportait également une proposition innovante et à forte valeur ajoutée pour les membres : développer pour les membres un guichet énergétique ainsi qu'une librairie de connaissances en ligne mise à jour par une IA développée conjointement avec l'Idiap dans un projet Innosuisse. NCSA a également proposé la création et la mise à jour annuelle d'une base de données énergie climat pour les membres qui le souhaiteraient. Ces derniers pourront demander l'extraction de cette base de données pour travailler sur leur plan climat, leur planification énergétique ou encore leur bilan carbone.

Comme le Président a dit en début de son message, cette période de transition n'a pas pour autant signifié période de non-activité. Les activités du Crem furent nombreuses et diversifiées.

Voici un rapide florilège :

- La mise sur pied d'un service de conseil en énergie aux communes proposant un service d'accompagnement et d'orientation des citoyen·nes vers des pistes d'amélioration et d'économies d'énergie. Ce service est en place pour les communes de Finhaut et de Saint-Maurice.
- La gestion pour la Suisse romande de la permanence de la plateforme Enercoach permettant aux communes de maintenir une comptabilité énergétique de leurs bâtiments.



- La mise en place d'un concept énergétique et d'objectifs stratégiques pour le parc bâtiments de Téléverbier SA
- Un mandat d'accompagnement de la Commune de Montreux pour la mise sur pied d'indicateurs et d'un monitoring de leurs actions autour des questions énergétiques et climatiques.
- La mise sur pied du projet pilote Valais RénoVe dans les communes de Collombey-Muraz et de Monthey.
- Une étude de faisabilité et de planification de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques dans la commune de Val-de-Ruz.
- Ou encore un mandat d'accompagnement de la Satom dans les différents programmes de subventions.
- Finalement les événements, particulièrement le rendez-vous de l'énergie de la Foire du Valais, ont également mobilisé toute l'attention des équipes.

2023 a donc été simultanément une année chargée en activités de conseils et une année de mise en route de la nouvelle orientation du Crem. 2024 et 2025 verront les premiers jalons de ce nouveau projet qui apportera, le Président en est certain, une forte plus-value pour le Crem, pour ses membres, et, plus généralement, pour la transition énergétique en Suisse romande.

Le Président ajoute que cette période charnière a fortement mobilisé le Comité de l'Association qu'il tient à remercier du fond du cœur pour son engagement. Un grand merci donc à Mesdames Florence SCHMIDT et Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ, ainsi qu'à Messieurs François MARECHAL, Joël FOURNIER, Pierre RODUIT, Yves REY et David CRETENAND.

Rien n'aurait été possible non plus sans la participation active de nos partenaires stratégiques, particulièrement le canton du Valais, la ville de Martigny, la HES-SO Valais-Wallis, l'entreprise NCSA ainsi que l'Idiap. Un merci particulier à Mme Elena D'ARRIGO et à Monsieur Alexandre GRAF pour la qualité de leur travail et leur implication.

Au nom du comité, le Président remercie les membres et se réjouit d'échanger avec eux à l'issue de l'Assemblée.

Le Président demande s'il y a des questions.

Il n'y en a pas.

4. Présentation du compte de résultats et du bilan 2023

Le Président passe la parole à M. Alexandre GRAF pour la présentation des comptes.

M. GRAF procède à commenter les comptes annuels qui sont également consultables sur le site web du Crem.

Compte de pertes et profits au 31.12.2023, en résumé :

- 756'955.72 CHF de produits → baisse globale de l'activité du Crem
- Subventions et cotisations des membres assez stables
- 702'057.94 CHF de charges → à noter que les charges de personnel ont suivi la même tendance à la baisse de 2022, ce qui permet au Crem de faire un bénéfice
- Le résultat de l'exercice s'élève à CHF 57'897.78



Bilan au 31.12.2023, en résumée

- Actifs de CHF 804'481.60 en hausse par rapport à 2022

Passif, dette créancier et un résultat de CHF 804'481.60.

- Fonds propres de CHF 481'974.09

Mme ROH demande si les contreprestations font partie de cette créance.

M. GRAF répond affirmativement.

Le Président souligne qu'avec la HES SO il y a un système de transition en place : en effet, le Crem reçoit un montant de subvention qu'il redonne à la HES-SO. C'est pour ça aussi qu'il y a des grosses fluctuations.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

Vu que ce n'est pas le cas, il remercie M. GRAF pour sa présentation et demande donc à l'Assemblée si les comptes 2023 appellent d'autres commentaires de la salle.

En l'absence de questions sur les comptes, le Président passe la parole à M. Claude TORNAY pour le rapport de révision des comptes.

5. Rapport du réviseur des comptes

M. Claude TORNAY, de la fiduciaire Nofival, procède à la lecture de la lettre du rapport de contrôle des comptes.

En passant les détails, en tant que réviseur des comptes du Crem, il confirme l'exactitude des comptes annuels de l'Association (bilan, comptes de pertes et profits), en précisant qu'ils sont conformes à la loi et qu'ils n'ont révélé aucun élément contraire aux statuts de l'Institution.

Le Président remercie M. TORNAY pour cette vérification et annonce que, à la suite de la présentation des comptes et à la lecture du rapport de l'organe de vérification, le moment de l'approbation desdits comptes est arrivé.

6. Approbation des comptes 2023

Le Président demande à l'Assemblée que les personnes qui valident les comptes tels que présentés s'expriment par main levée. Aucune opposition ou abstention n'est manifestée.

Les comptes 2023 du Crem (comptes de résultats et bilan au 31 décembre 2023) sont par conséquent approuvés à l'unanimité. Le remerciement remercie tous les pour la bonne tenue financière.

7. Comité : démissions et nominations statutaires

Le président annonce qu'il n'y a pas de démission ni de postulation pour le Comité du Crem et qu'il s'agit donc de réélire les mêmes personnes pour un nouveau mandat d'un an, à l'exception des représentants de l'Etat du Valais et de la Ville de Martigny qui sont élus pour toute la durée de leur législature.

Il demande à l'Assemblée si celle-ci des vellétés à ce sujet.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de réélire le Comité actuel en bloc, à savoir, M. François MARECHAL, Vice-Président, Mme Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ, M. Joël FOURNIER, M. Pierre RODUIT, M. Yves REY, Mme Florence SCHMIDT, M. David CRETENAND et lui-même en tant que Président.

Aucune opposition ou abstention n'est manifestée. L'Assemblée approuve donc à l'unanimité la réélection des huit membres du Comité mentionnés par applaudissement.

8. Désignation du réviseur des comptes

Le Président annonce que le Comité propose de reconduire l'entreprise Nofival SA comme organe de révision. Il consulte l'Assemblée si elle accepte cette proposition, est contre ou s'abstient ou si elle a d'autres propositions. Pas d'avis contraire, ni d'abstention ou de proposition alternative.

Par conséquent, l'Assemblée approuve à l'unanimité que Nofival SA soit reconduit pour une année en tant qu'organe de révision.

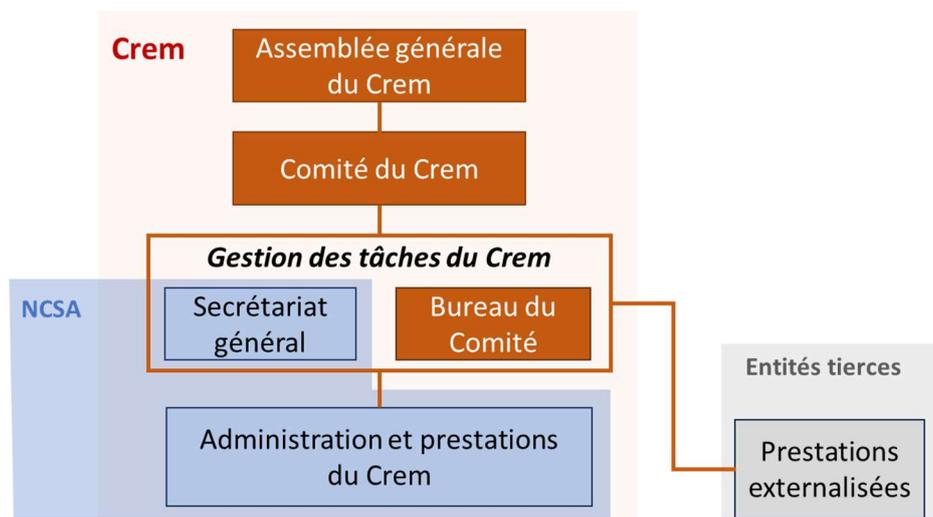
Nofival remercie.

9. Stratégie future : présentation et approbation

Le Président dit qu'alors que l'année dernière a été marquée par l'approbation de la nouvelle stratégie du Crem, il est le temps de présenter à l'Assemblée le projet qui a été retenu par le comité du CREM, celui porté par la société NCSA. Pour ce faire le Président passe la parole à Alexandre GRAF, Secrétaire Général du Crem et Président du Conseil d'Administration de NCSA.

M. GRAF remercie le Président et commence par rappeler la définition de la mission du Crem présentée en 2023 : "En s'appuyant sur les compétences de ses partenaires académiques et en collaboration avec les entreprises et autres acteurs du terrain, le Crem accompagne de manière indépendante et neutre les communes et les entreprises dans les défis de la transition énergétique et du développement durable.", qui figure aussi dans les statuts.

M. GRAF présente donc la partie de gouvernance, importante pour garantir la bonne coordination entre Crem et NCSA, mais surtout la neutralité du Crem, sous forme de schéma.





L'idée étant de ne pas être en concurrence avec les bureaux d'ingénieurs, le Bureau du Comité a un rôle de superviseur pour garantir la neutralité du Crem et contrôler que cela ne crée pas de conflits d'intérêts.

M. GRAF relève aussi qu'en Suisse il est relativement fréquent d'avoir des sociétés privées qui assurent la gestion d'association, afin d'en garantir la pérennité dans les activités sous forme de mandats.

Le Président prend brièvement la parole et ajoute que dans le monde de l'énergie c'est typiquement le fonctionnement de Suisse Energie.

Le Président commente aussi les dernières deux années, qui ont été très chargées, en particulier pour une partie du Comité, c'est-à-dire M. RODUIT et M. CRETENAND, qui ont l'ont beaucoup accompagné. Il dit que c'était passablement de travail et c'est encore le cas actuellement : en effet, le Président se trouve encore à s'occuper de certaines tâches régulières, comme par exemple, la vise de paiements à exécuter chaque mois.

Il continue en remarquant qu'avec la nouvelle structure, le Bureau du Comité, qui n'a pas encore été nommé, s'occupera « que » de la supervision afin de s'assurer que l'aspect de neutralité soit respecté, mais l'entier de la gestion sera délégué à la société NCSA, qui recevra des KPI et des objectifs à atteindre aussi dans le financier, en termes de prestations, ceci pour s'assurer, entre autres, du bon fonctionnement de l'association.

Le Président souligne aussi que tout sera mis en place de façon aussi que si un jour la collaboration entre Crem et NCSA devait s'arrêter pour une quelconque raison, la séparation se fasse simplement, que tout demeure fonctionnel et indépendamment de la société.

M. GRAF remercie le Président et passe donc la parole à Gabriel RUIZ, Directeur NCSA, pour la présentation de la partie opérationnelle de la stratégie.

M. RUIZ considère avoir l'avantage de présenter la stratégie future ainsi que les nouvelles prestations. Le projet devant s'inscrire dans la mission du Crem, le premier point qu'il souhaite relever c'est que les nouvelles activités s'articulent autour de la volonté d'offrir, aux membres du Crem, tels que les communes et entreprises qui sont représentés ce soir, un service de support à leurs stratégies en matière d'énergie et de durabilité. Dans ce sens, le Crem s'engage à fournir un conseil neutre et avisé.

Par ses activités, le Crem animera son réseau de membres « étendu » et avec lui les autres services de conseil existants, qu'ils soient portés par des entités publiques ou privées (service de conseil assurés par les GRD, conseiller Cité de l'énergie, etc.). Le Crem se positionne ainsi en courroie de transmission pour diffuser des connaissances, aidé par ses membres partenaires et animation de webinaires réguliers.

M. RUIZ souligne deux mots-clés : service de support aux stratégies énergie-climat-durabilité et courroie de transmission, ceci étant le rôle pivot que le Crem souhaite avoir pour l'avenir.

M. RUIZ montre ensuite un schéma pour résumer les nouvelles prestations.





Il explique que dans la colonne de gauche on voit les types de membres.

Le « membres-clients », c'est-à-dire les collectivités publiques et les entreprises, sont les bénéficiaires directs des contre-prestations du Crem.

Toutefois, il y a tout un écosystème qui gravite autour du Crem composés par les « membres partenaires », tels que les académies, les privés, les gestionnaires de réseau, les institutions, etc. et qui va être intéressé par les activités du Crem, bien qu'ils ne seront pas nécessairement les premiers bénéficiaires des contre-prestations.

Cela c'est ce que l'on voit déjà aujourd'hui.

La proposition de valeur c'est dans la fourniture des contreprestations beaucoup plus régulièrement, tout en étant proactif, sans donc attendre la demande : cela car étant membre du Crem, il y a une série de contreprestation que de facto sont prévues.

Les prestations qui sont prévues sont distinguées en deux paquets de prestations.

Le 1^{er} paquet de prestations vise d'abord la mise en place d'un « guichet énergétique » : concrètement il s'agit d'une ligne téléphonique appelé « **Guichet énergétique de référence** ».

En résumé, il s'agit :

- d'une ligne téléphonique avec répondeur automatique et boîte email dédiée, afin de recevoir les demandes de conseil et appuis des membres ; le Crem s'engage à donner réponse aux sollicitations au plus tard dans les 10 jours après la demande → si le Crem peut y répondre tout de suite le fait ; si cela donne l'objet d'un projet à monter, le Crem regarde ce que la demande engendre comme travail ;
- de l'établissement d'une liste de prestataires pour toute demande portant sur des prestations qui ne sont pas offertes par le Crem : dans son rôle de neutralité et non-concurrence aux bureaux privés, le Crem va mettre une liste à disposition des membres pour qu'ils puissent être orientés vers un autre prestataire ;
- la liste mentionnée ci-dessus sert aussi en appui de la rédaction de propositions d'accompagnement complémentaire afin de répondre aux sollicitations dépassant le forfait annuel d'heures par membre.

Cette partie se veut au service des communes et des entreprises qui ont un intérêt dans la réduction de l'emprunte carbone et l'efficacité énergétique ainsi que pour tout responsable énergie, délégué de l'énergie, commission énergétique, politique, chef des services, etc.

Le Crem est donc plutôt orienté vers les responsables énergie des collectivités et des entreprises, pas directement le citoyen, mais l'un n'empêche pas l'autre.

Toujours dans ce projet de prestations aux collectivités publiques et entreprises, le Crem propose aussi la mise en place d'une « **Librairie de connaissance en ligne** ».

En résumé, elle aura les caractéristiques suivantes :

- sous forme de site web ou plateforme ;
- veille stratégique et documentaire sur le thème de l'énergie et en lien avec la durabilité mise à disposition des membres (via portail dédié ou guichet énergétique) ;
- alimentation et mise à jour régulière de la librairie avec du contenu.

Pour ce projet, comme évoqué par le Président auparavant, il a le projet d'une collaboration avec l'Idiap pour ajouter l'intelligence artificielle dans la recherche documentaire et aussi dans la fourniture de conseil.

La secrétaire note que M. TORNAY quitte la salle à 18h27, comme il avait annoncé à son arrivée.



M. RUIZ continue la liste des prestations, en mentionnant aussi l'organisation et animation de webinaires réguliers dédiés aux membres : les 5à7 sont quelques parts remplacés par des webinaires thématiques soit par des thématique géographie (des « valaisanneries ») ou alors une thématique plus globale sur une technologie ou une réglementation, etc.

M. RUIZ précise que dans ce 1^{er} paquet de prestations il est prévu aussi un montant d'heures à disposition pour répondre aux sollicitations avec un accompagnement ciblé et critique.

Dans le même paquet de prestations, les membres partenaires, qui n'ont pas donc forcément l'intérêt directe à bénéficier d'accompagnement, pourront par contre contribuer à alimenter la librairie avec leur connaissance et/ou à animer les webinaires. A ce propos, M. RUIZ rappelle que le but principal des webinaires c'est de mettre en relation les besoins avec les porteurs de projets : en effet, un webinaire peut être organisé sur une thématique qui représente un besoin pour les communes, mais les participants peuvent apporter des solutions à la problématique touchée ou en proposer, soit en tant qu'auditeur ou en tant que présentateur.

M. RUIZ aborde donc les caractéristiques du 2^{ème} paquet de prestations, adressé aux membres qui le souhaiteraient, dans une optique donc d'avoir deux cotisations avec des tarifs pour des prestations différentes.

Dans ce deuxième paquet, on retrouve une « **Base de données énergies et climat** », avec les spécifiques suivantes :

- mise en place et gestion des bases énergie-climat : collecte, structuration, centralisation des données servant au calcul de bilans énergétiques et bilans carbone (sources et échelles multiples) ;
- hébergement des données avec historique et pérennisation dans le temps ;
- extractions et mise à disposition de données pour le membre.

Il s'agit de la tenue d'une base de données-énergie et d'une base de données-CO2 pour les collectivités publiques et les entreprises qui souhaiteraient faire un bilan carbone ou des bilans énergétiques.

Avec ce paquet de prestations une mise à jour annuelle est proposée : de la collecte des données jusqu'à la tenue de la base de données, le but étant que quelqu'un s'occupe de faire la gestion des données des sources multiples et hétérogènes. Il serait un outil qui pérenne, permettant de faire des comparaisons d'année en année en matière d'énergie et de CO2.

Ce qui ça sera possible de faire aussi ce sont des extractions : par exemple, si une collectivité-membre souscrivant à ce paquet, aura la possibilité de demander une extraction des données pour collaborer avec une autre entreprise dans l'accompagnement comme un bureau d'ingénieur le ferait.

C'est dans l'optique de neutralité du Crem qu'NCSA va prendre cette mission : avoir une base de données homogène, cohérente et de qualité pour que les communes puissent en faire ce dont elles ont besoin.

Les membres partenaires auront la possibilité d'alimenter en données, s'ils sont détenteurs de données, et peuvent aussi demander des extractions dans le respect de la légalité de la donnée, c'est-à-dire que l'extraction ne pourra pas forcément être détaillée, mais anonymisées ou agrégée.

M. RUIZ pense notamment au monde académique qui aurait un intérêt à avoir l'accès à cette base de données pour faire avancer les projets de recherche.

On retrouve donc ce rôle de courroie de transmission entre le territoire, les entreprises et le monde de la recherche, toujours dans le respect des lois en vigueur par rapport à l'accès à la data.

M. RUIZ résume donc que selon le montant de cotisation payé, un paquet de prestations équivalent est garanti.

Par contre, il peut y avoir des demandes qui sortent des cadres des paquets. Pour cela, M. RUIZ annonce le sujet de la dernière colonne, soit les « **Prestations complémentaires sur demande** ».



En effet, sur demande de ses membres, le Crem pourra fournir des prestations complémentaires sur offre, avec des tâches imaginables telles que :

- l'aide à la décision, aide à la recherche de solutions spécifiques, qui dépasserait le paquet d'heure à disposition ;
- la lecture critique et analyse de documents techniques ou du suivi des données ;
- le lien entre les labels, les stratégies et les plans d'actions ;
- la Hotline Enercoach pour la Suisse romande ;
- l'intervention dans les communes sur des thématiques entrant dans la mission du Crem ou appui à des actions de communication ou organisation d'événements;
- etc...

M. RUIZ termine sa présentation en expliquant la dernière couche du bas, qui concerne tout ce qui événementiel et réseautage, pour tout publique, c'est-à-dire « **Events et communication** ».

Typiquement :

- L'organisation du Rendez-vous de l'énergie ;
- la communication autour des événements Crem (via newsletter) ;
- la garantie de la visibilité du Crem sur les réseaux sociaux, notamment en y relayant du contenu pour les membres et non-membres ;
- l'organisation et/ou participation à d'autres événements pour les membres selon leurs demandes.

M. GRAF remercie M. RUIZ et reprend la parole pour la partie transition.

Il explique qu'NCSA a utilisé le début de l'année en cours pour cadrer et affiner pour arriver à un retour de mandat clair ; maintenant NCSA rentre dans la phase de mise en œuvre des prestations, mais il y a encore plusieurs réglages à faire.

La philosophie de l'approche c'est que les activités pour lesquels les engagements ont été pris vont être menés à leur terme, dans le respect de la conformité de l'engagement ; dans ce sens, M. GRAF tient à rassurer les membres en disant qu'il ne faut avoir aucune inquiétude à ce propos.

En revanche, certaines prestations seront abandonnées à terme : typiquement, les activités régulières comme l'analyse de dossiers thermiques ; cela-dit, le but ce n'est pas de laisser sans solution les communes qui aujourd'hui font appel au Crem pour ça, donc un dialogue sera ouvert et la transition se fera en douceur.

Pour les nouvelles prestations, la montée en charge sera progressive, notamment tout ce qui est hotline, veille documentaire et gestion des bases de données. Il dit qu'NCSA vient de signer un contrat pour l'emploi d'une personne dédiée à la veille stratégique et documentaire, qui va commencer le 5 août 2024 : elle aura comme mission première de développer toute la partie front hand et, bien évidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain.

NCSA doit travailler avec le Bureau du Comité pour fixer les délais et le KPIs, ceci afin d'avancer vers les mesures et la structure organisationnelle qui permettent de réaliser ces nouvelles prestations et pour pouvoir ensuite se retourner vers les membres avec une prestation qui être prête.

Le Président reprend la parole et demande si l'Assemblée a-t-elle des remarques à formuler ou des questions à poser concernant la stratégie présentée.

M. Daphne ROH, en qualité de déléguée de l'énergie, a une question par rapport à la partie base des données énergie et CO2. En effet, elle est à connaissance que le Canton du Valais travaille sur des indicateurs qui vont puiser un certain nombre d'information des communes de façon annuelle : elle



demande quelle est la plus-value du Crem par rapport à ce qu'il prévoit sous peu de réaliser et tenir à jour et quelle est la différence.

M. RUIZ répond qu'après échange avec le Canton, NCSA s'est rendu compte que la partie du Canton concerne que la partie énergie et non pas carbone. De plus, le Canton va mettre en place des indicateurs, mais sans avoir la pérennisation des données d'année en année. Et encore, ils vont prendre certaines sources de données, mais pas toutes. Finalement, après avoir communiqué avec eux, NCSA et le Canton ont communément identifié qu'il y a une gap entre ce que le Canton peut fournir et ce dont la Commune aurait besoin : en fait il n'existe pas de gestionnaire de la donnée pour les communes, car le Canton va être un gestionnaire de données pour eux-mêmes, ce qui va déjà couvrir une bonne partie de la base des données nécessaires et utiles aux communes, mais il souligne que les communes ne sont pas la cible de la prestation cantonale.

Donc, afin de combler ce gap, le Crem jouerait ce rôle d'intermédiaire entre les institutions d'ordre supérieurs mais partenaires et les communes. Et peut-être le travail du Crem sera moindre dans la collecte et dans la structuration de la donnée car une grande partie sera déjà prémâchée ; à ce moment-là, le Crem adaptera en conséquence le coût de la prestation, au vu que cette partie du travail sera déjà faite par un tiers de confiance.

M. RUIZ parle d'un service « customisé » pour la commune, en assurant un suivi dans le temps de la data, d'extraction à la demande, du format choisi, etc. et à priori le Canton ne va pas s'occuper de ces aspects. Le Canton a cette vision qui va commencer à être concrète, mais n'est pas encore tout-à-fait prête non plus, notamment par rapport à la collecte des données auprès des différents fournisseurs des données. NCSA a l'avantage de le faire depuis onze ans et peut proposer cette prestation de... hier ! Le jour que le Canton sera prêt pour proposer la base des données, le Crem sera heureux de pouvoir s'y connecter et la compléter.

Le Président ajoute que M. Joel FOURNIER, Chef de service énergie et des forces hydrauliques, est au Comité du Crem et que quelques séances de travail a déjà été faite afin de déterminer ce qui serait pertinent et à quel endroit le Crem apportera de la plus-value.

Mme ROH fait remarquer que dans la même continuité, il y a aussi la Cité de l'énergie qui propose de faire des indicateurs en termes de CO2 : elle demande de nouveau, quelle est la différence et la plus-value du Crem par rapport à eux.

M. RUIZ répond que pour l'instant, dans sa proposition de valeur, le Crem laisse à la concurrence la production de ses indicateurs, tout en pleine connaissance de ce que Cité de l'énergie est en train de faire : les citées de l'énergie, donc les communes, vont devoir renseigner toute une partie des données de base qui servent à ce monitoring et, encore une fois, le Crem se propose en tant que socle commun de base de la data, tout en en garantissant la qualité, pour ensuite en faire une autre valeur.

Mme ROH demande en quoi cela va plus loin de ce qui est proposé dans le RegBL, au vu que maintenant les communes discutent de mettre à jour leur RegBL de façon régulière.

M. RUIZ répond que le projet de mise à jour du RegBL est en « one shot » et il s'agit d'une action de rattrapage. M. RUIZ s'assure que tout le monde est au courant qu'il y a une action pour toutes les communes valaisannes qui prévoit une mise à jour le registre des bâtiments et de logements, qui est une des premières bases de toutes données énergétiques. M. RUIZ considère cette action extrêmement simple à faire, mais qui n'a pas dans le but d'être pérenne dans le temps, tout en soulignant l'importance de cette mise à jour de la donnée en tant qu'autre source précieuse de données ; il se doute par contre que les communes fassent des mises à jour régulières par la suite, mais ne connaît pas l'avenir.

A nouveau, il cueille l'occasion pour rappeler l'un des sujets d'échanges lors des séances de travail avec la commune, c'est-à-dire s'interroger sur qui va s'occuper de faire le lien entre tout ce qui se fait et les communes qui ont ses propres besoins : si les communes se font accompagner par des gens



compétents à l'interne, c'est fait, mais pas toutes les communes ont ce type de ressources et le Crem a justement ce rôle de faire le pont.

M. Benoît SIERRO, Vice-Président de la Commune d'Hérémence, pose une question en rapport avec les prestations évoquées : dans le cadre de la cotisation annuelle, il demande quelle prestation est inclus, si celle de base ou le paquet 1 ou le paquet 2.

M. RUIZ répond que ce qui est prévu aujourd'hui ou imaginé est qu'il y a ait une cotisation de base pour le paquet de prestation 1, qu'il y a ait une cotisation pour le paquet de prestations 2, que les cotisations pour le paquet de prestations 1 soient casi à l'identique de ce que les membres connaissent maintenant, sauf que par défaut avec cette cotisation-là il y aura l'accès à la hotline, l'accès avec mot de passe à la plateforme dédiée à la librairie de connaissance en ligne ainsi qu'un petit volume d'heures à disposition pour du conseil.

M. SIERRO demande si le coût de la prestation de base correspond plus au moins à la cotisation actuelle.

Le Président répond que c'est à-peu-près ça.

M. SIERRO remarque que la cible des prestations mentionnées sont tant les collectivités que les entreprises et demande si l'on peut imaginer que la commune puisse mettre sur son site internet les informations de la librairie afin de donner l'accès au citoyen. Ceci car le citoyen aujourd'hui est toujours intéressé à connaître plus, mais les informations sont souvent dispersées, donc proposer une solution structurée serait positif.

Le Président répond que ceci peut être imaginé, mais ce n'est pas ce auquel ils ont pensé à l'heure actuelle. Pourquoi pas un demain, il pourrait y avoir deux interfaces différenciées et des différents points de vue pourraient être envisagés. Il ajoute que le Crem est au stade où il va déposer le projet Innotour avec l'Idiap là-dessus et la question de vulgarisation peut être un sujet à garder en tête.

M. GRAF ajoute que le sujet a été discuté en prototypage de la veille documentaire : en se mettant dans la tête d'un citoyen, il y a deux enjeux qui peuvent se poser en termes de, c'est-à-dire, savoir quelles sont les contraintes auxquelles il doit s'attendre et quelles sont potentiellement les subventions dont il a droit. M. GRAF ajoute que l'on peut imaginer que, par exemple, un critère de ciblage par code postal, peut ressortir facilement deux informations de ce type et que, si tout le monde est d'accord de le faire, on pourrait travailler à une synchronisation avec le site web d'une commune, qui va mettre les données à jour sur ce domaine-là et qui serait effectivement expurgées de toutes les données scientifiques qui n'ont rien à faire avec le sujet.

M. SIERRO commente que le sujet des contraintes et subventions est clairement l'un de sujet de questionnements des citoyens aujourd'hui, que souvent ils reçoivent des informations sommaires et est reconnaît qu'effectivement peut-être avec un filtrage on pourrait mettre à disposition des citoyens une partie des informations de la librairie de connaissance.

Mme ROH dit qu'en relisant les statuts, elle s'est rendue compte que le délai de démission est à fin juin et que si l'on veut sortir du Crem pour 2025, le délai est assez court, étant donné qu'il s'agit d'évaluer une nouvelle stratégie.

Elle souligne aussi que pour certaines communes qui n'ont pas beaucoup de moyens, les montants qui sont mis à disposition du Crem sont conséquents et demande s'il serait possible d'avoir un délai de réflexion d'adoption au-delà des 6 mois, surtout que l'on s'approche des vacances, les conseils communales ne se réunissent plus et s'il se réunissent ils sont déjà blindés, donc aborder le sujet de réflexion pour 2025, pourrait être compliqué.

Le Président répond que le Crem prendra le temps pour explorer au cas par cas.



M. MONNIN, Directeur Suisse romande de Pool Energie Suisse SA, demande quelle mission le Comité donne au Crem actuellement.

Le Président demande d'expliquer un peu mieux la question.

M. MONNIN dit ne plus avoir les statuts du Crem en tête, mais il se rappelle qu'à un moment donné le Crem avait une certaine mission.

Le Président confirme.

M. MONNIN demande donc comment la mission a évolué dans le temps.

M. GRAF répond qu'une modification a été proposée l'année passée et qu'elle a été approuvée et intégrée lors de l'assemblée générale 2023. Le principal changement historique c'est la part recherche qui elle disparaît de la mission première du Crem. Comme le Président a expliqué, les enjeux et la compétitivité nécessaires au bon déroulement d'un centre de recherche font que les petits centres de recherche n'y arrivent pas à faire face. Donc, si l'on devait être synthétique par rapport aux changements apportés, il n'y a plus de projet de recherche en matière énergétique, mais il peut y en avoir d'autre sorte, par exemple en matière digitale ou Intelligence artificielle avec l'Idiap.

M. MONNIN remercie.

M. ROH a observé une certaine perte de crédibilité de l'association aux yeux des gens, car quand elle disait à d'autres personnes qu'elle aurait participé à l'assemblée générale du Crem, les gens lui posaient la question si le Crem existait encore. Elle demande donc comment le Crem imagine rebondir sur ce dégât d'image.

Le Président a un peu de peine avec la notion de « perte de crédibilité » de Mme ROH.

Dans le sens que lui, ça fait 4 ans qu'il est président, il y a passé long temps à récupérer des fautes et dans tous les services qui ont été livrés, le Crem a plutôt un niveau de satisfaction qui a passablement augmenté. En revanche, la question de la communication, du démarchage et de la publicisation, fait partie du mandat que le Comité a donné à NCSA et ils seront notamment évalués et jugés là-dessus, par des KPIs. Ceci pour redynamiser l'association.

Le Président souhaite revenir sur une chose dite auparavant : en 2021, le Président a repris le Crem étant dans une situation complètement différente par rapport au Crem qu'il y a dix, quinze, trente ans en arrière, mais ceci est dû aussi au paysage des hautes écoles qui a changé en Suisse. Jusqu'en 2010 le Crem avait toutes les hautes écoles qui mettaient les questions énergétiques notamment liés aux collectivités publiques en arrière-fond et il faut se rappeler qu'historiquement même l'arrivée de l'EPFL dans le Canton du Valais c'était plutôt considéré comme des chèvres que l'on ne voulait pas. Ensuite les choses ont changé notamment avec les questions liées à l'hydraulique et l'on se retrouve pour le Crem pour le projet de recherche labelisé (Innosuisse, etc.) et avec une concurrence énorme. De plus les personnes qui étaient là ne pouvaient pas faire de la recherche simplement car il n'avait pas les outils disponibles : il faut imaginer que les gens qui travaillaient avant au Crem, en tout cas en 2021, ils n'avaient même pas accès aux bases des données d'articles scientifiques, qui ont des coûts impensables et absolument démesurées pour une petite entité de sept personnes. Donc là il a fallu trouver une solution et assez rapidement la solution d'évacuer la partie R&D du Crem semblait presque inéluctable.

Le Président tient à préciser que plus que d'évacuation on parle de collaboration avec d'autres des partenaires du Crem, surtout qu'au Comité, il y avait un représentant de l'EPFL, un représentant de la HES-SO et un représentant des hautes écoles également. Un arrangement a été trouvé donc pour transférer cette partie à une plus grande structure.



Ensuite, on s'est demandé où est-ce que le Crem pourrait avoir une valeur ajoutée et le Comité croit effectivement à la question conseil aux entreprises et aux collectivités le plus neutrement possible.

Le Président remarque que là aussi le Crem a un énorme problème qui est liés à tous les services qui sont développés par les GRD et il parle cash : tout en respectant les positions de chacun, il dit que les GRD font passablement d'argent avec les prestations de conseil, étant l'objectif de vendre leurs prestations. Le message que le Crem essaie de faire passer est que le Crem peut conseiller sans forcément vendre une prestation.

Certaines GRD ont dit au Crem que jamais ne donneront de mandat au Crem parce que sur leur territoire ils veulent faire du profit pour l'entreprise. Par contre, il y en a d'autres qui ont une autre position.

Le Crem se trouve donc dans ce contexte.

C'est le choix qui a fait le Comité et le temps dira s'il s'avère pertinent ou pas, mais le Comité y croit, tout en avouant que ce positionnement demande encore d'être affiné, typiquement par rapport à la donnée, que tout le monde veut, toute le monde donne, mais qui nécessite d'être cohérente pour qu'elle ait de la plus-value.

Le Président demande donc s'il y a d'autres questions par rapport à la stratégie.

Vu que ce n'est pas le cas, il remercie les membres ainsi que M. GRAF et M. RUIZ pour la présentation.

10. Divers

Le Président annonce l'arrivée du dernier point de l'assemblée. Avant d'ouvrir les divers à la salle, Il tient à présenter les excuses de M. Julien BETRISEY qui a eu une collision d'agenda en cette période fort chargée précédant les vacances estivales (toutes les assembles sont en même temps) M. BETRISEY présente ses excuses pour l'annulation de la conférence prévue à l'issue de cette assemblée. Le comité s'excuse également pour la confusion.

Le Président demande à l'Assemblée de se manifester en cas de points divers.

Si tel n'est pas le cas, il est 18h55 le Président clôt officiellement les assises annuelles, en remerciant particulièrement toutes les personnes qui contribuent au succès du Crem, en souhaitant une belle soirée et en donnant place à l'apéritif.

Martigny, le 13 juin 2024

Blaise LARPIN
Président

Elena D'ARRIGO
Secrétaire